

DECISION D'ADMISSION Le 18/10/2013 sous N°1RH1370S2 RENOUVELLEMENT AU : 01/09/2021	SIGNALISATION HORIZONTALE PRODUITS DE MARQUAGE DE CHAUSSÉES - NF2
---	--

Adresse du titulaire : **ORÉ**
Rue du Bon Puits - ST SYLVAIN D'ANJOU

49480 VERRIÈRES EN ANJOU
France

Site(s) de production

ORÉ - Saint Sylvain d'Anjou

Cette décision atteste, après évaluation, que ce produit est conforme au référentiel de certification NF058 révision 10 et aux annexes de certification NF058 "Signalisation horizontale" révision 14 et à la norme NF EN 1436 (NF2) et à ses caractéristiques complémentaires.

Désignation :ISKA
Nature :PE: Peinture à l'eau
Durée de vie :500 000 passages de roues
Application sur le circuit d'essai (RN2) :2012

La fiche technique signée par le CEREMA le 06/01/2016 doit obligatoirement être annexée à la présente décision.

Cette décision est valable jusqu'au 30/09/2022 sous réserve des contrôles effectués par ASCQUER, qui peut prendre toute sanction conformément aux règles précitées.

La validité du droit d'usage peut être vérifiée sur le site www.ascquer.fr

En vertu de la présente décision notifiée par ASCQUER, AFNOR Certification accorde le droit d'usage de la marque NF à la société qui en est bénéficiaire, pour les produits objets de la décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions des règles générales de la marque NF et des règles de certification mentionnées ci-dessus.

Pour l'ASCQUER
Le Délégué Général
Pierre ANELLI

